

Bulletin de l'ACAT

Bulletin de l'ACAT volume 5 numéro 2 – février – mars 2014 - électronique et imprimé



Table des matières

Faire parler les faits	1
Le CCI comprend 5 membres	1
Recherchés! 3 nouveaux veilleurs	2
Nos sources	2
Les objectifs de suivi et d'intervention pour l'année 2014	2
Comment suivre les activités du CCI?	3
Nouveau site www.acatcanada.org	3
Comment lire les informations sur le site internet?	3
@AcatCanada sur Twitter!	3
Développements à venir	3
Assemblée générale	4
Formations	4
Actions et suivis	4
Syrie, Centrafrique et Pakistan	4
Enfants de Syrie.	4
Haïti	4
Colombie	4
Corée du Nord (RPDC)	4

Le conseil d'administration

Raphaël Lambal, président
Pauline Boilard, vice-présidente
Diane Roy, trésorière
Nefertari Bélizaire, administratrice
Jean Paré, administrateur

François Poulin, coordonnateur
Catherine Malécot, coordonnatrice CCI
Noëlla Dubreuil, base de données, secrétariat

Le Bulletin de l'ACAT est publié par Action des chrétiens pour l'abolition de la torture

2715 Côte Ste Catherine, Montréal, Québec
Canada H3T 1B6
Téléphone : (514) 890-6169
info@acatcanada.org / www.acatcanada.org

Fédération internationale
fiacat@fiacat.org / www.fiacat.org

Faire parler les faits

Le Comité consultatif des interventions (CCI) a complété sa phase initiale d'implantation qui a eu lieu du 8 octobre au 31 décembre 2013. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le CCI opère selon le mandat décrit dans le Bulletin de l'ACAT de décembre dernier et qui se résume en ces quelques mots : accueillir, rechercher, valider et suivre les situations de violations de droits humains dans le monde sous l'angle préalable de la Convention contre la torture des Nations Unies.

Le CCI comprend 5 membres

Coordonnatrice : Catherine Malécot agit en tant que coordonnatrice du CCI. Sa tâche consiste à former les personnes qui participent aux activités du CCI en matière de reconnaissance des violations des droits humains et à répartir les situations que nous suivons pour fin de documentation, de validation ou encore d'analyse préliminaire. Elle complète les analyses détaillées pouvant mener à la transmission de recommandations auprès du représentant du conseil d'administration. Afin d'assurer sa tâche avec impartialité, elle n'est plus membre du conseil d'administration.

Madame Malécot transmet les recommandations du CCI selon les priorités établies par le conseil d'administration le 9 septembre 2013 :

- l'imminence de la mort suite à la torture

- l'existence de la torture maintenant
- l'existence des traitements cruels, inhumains ou dégradants maintenant

Délégué du conseil d'administration : Raphaël Lambal, président, agit à titre de représentant du conseil d'administration auprès du CCI. Sa fonction est d'accueillir les recommandations du CCI. Il est important de noter que le pouvoir du CCI en est un de recommandation. Voici les situations possibles qui peuvent se présenter à Monsieur Lambal dans la réalisation de ce processus :

- Agir par l'entremise du conseil d'administration au nom de tous en signalant aux autorités appropriées les violations répertoriées, validées et analysées tout en demandant de respecter les obligations engagées par l'entremise des ententes internationales des pays signataires;
- Agir par l'entremise des membres actifs et sympathisants de l'ACAT Canada en transmettant un dossier présentant la situation de(s) violation(s) répertoriée(s), l'évolution récente du respect et de la promotion des droits humains dans la juridiction concernée de même qu'un projet d'action.

À ces deux possibilités d'intervention, s'ajoutent 3 possibilités de destinataires :

- a) Intervenir auprès de la victime, dans un geste de soutien;
- b) Intervenir auprès des autorités, afin d'abroger la violation;
- c) Intervenir auprès des deux destinataires de manière coordonnée.

Nous reviendrons un peu plus loin sur les interventions effectuées depuis janvier 2013. Revenons aux membres du CCI.

Deux veilleurs médiatiques et analystes accueillent, recherchent, valident, suivent et procèdent à des analyses préliminaires de violations de la Convention contre la torture. Cette petite équipe consacre 30 heures par semaine à ces activités. Nous suivons présentement plus de 75 situations dans le monde et au Canada. À ces dossiers, 75 autres sont dans la phase de documentation. Vous trouverez sur le site www.acatcanada.org les rapports du CCI qui dressent un inventaire des situations individuelles et collectives suivies. Rien de moins que des centaines d'information sont compilées et vérifiées chaque semaine.

Recherchés! 3 nouveaux veilleurs médiatiques et analystes

Il est évident que nous sommes débordés par cette tâche considérable mais si intéressante malgré la douleur humaine incarnée par chacune de ces situations. Nous aimerions bien que 3 autres personnes se joignent à cette équipe : formation fournie, 3 à 7 heures d'engagement par semaine, au bureau de l'ACAT Canada ou en télétravail. Contactez-nous par courriel ou téléphone. Il nous fera plaisir de vous accompagner dans votre démarche.

Enfin, le coordonnateur assure les tâches suivantes :

- a) Validation et sélection finale des destinataires des interventions : par exemple, le président de l'Assemblée nationale du Bénin alors que ce dernier nous a gratifié de ses

coordonnées personnelles qu'il avait oubliées sur le net! Cela ne nous a pas échappé!!

- b) Prendre toutes mesures nécessaires afin que nous respections les réglementations s'appliquant à nos activités, notamment celles en provenance de l'Agence du Revenu du Canada.

Nos sources

Les sources peuvent être les personnes elles-mêmes qui nous abordent directement ou indirectement, en provenance du Canada ou d'ailleurs.

À ces sources s'ajoutent les fils de presse des Nations Unies auxquels nous sommes abonnés ainsi que ceux d'autres organisations qui consacrent des ressources importantes à la validation de faits tel que Thompson REUTERS Foundation qui se spécialise en la matière.

Nous croisons les informations en sources première et seconde en provenance de centaines d'abonnés sur Twitter.com, parmi lesquels les responsables des ACAT du monde entier. Tout est archivé.

Les objectifs de suivi et d'intervention pour l'année 2014

Cette année nos objectifs sont de 12 interventions par l'entremise des membres actifs et des sympathisants (5 en format électronique et papier, 7 en format électronique seulement) et de 12 interventions par l'entremise du conseil d'administration, le tout dans le cadre de plus de 200 suivis. Le plus rapidement possible nous souhaitons intervenir 80 fois par année et suivre 400 situations.

L'appel à l'action de décembre dernier pour le Bénin est maintenant complété. Nous continuons de suivre la situation relative au code pénal de ce pays, équivalent de notre code criminel dans lequel les mesures juridiques contre la torture sont incluses.

L'appel à l'action en faveur de 3 communautés éprouvées par la guerre et la violation à grande échelle de leurs droits humains est en cours depuis janvier. Nous le prolongeons jusqu'à la fin avril.

Par l'entremise de l'ACAT Canada nous sommes déjà intervenus 2 fois dans des situations canadiennes que nous devons garder confidentielles pour l'instant.

Comment suivre les activités du Comité consultatif des interventions?

Nouveau site www.acatcanada.org

La principale caractéristique de ce nouveau site est la mise en valeur des dossiers suivis par le Comité consultatif des interventions.

Tout d'abord, cela vous permet en tant que membre actif ou sympathisant, de suivre quotidiennement les dossiers que nous suivons nous-mêmes. Vous trouvez une information sur le net? Faites-nous la parvenir! À info@acatcanada.org.

De plus, cette manière de faire est l'occasion de briser le silence! Nous savons tous que les régimes tortionnaires cultivent le silence

Enfin, dans le cadre de nos échanges avec l'Agence du Revenu du Canada, il est apparu que notre ancien site web ainsi que notre documentation ne représentaient pas fidèlement l'ampleur de nos activités.

Ce site évoluera considérablement alors que nous y introduirons les aspects œcuméniques caractéristiques de l'ACAT Canada. Les mises à jour sont quasi quotidiennes.

Comment lire les informations sur le site internet?

Voici un exemple de dossier tel qu'apparaissant sur le site internet :

Ashley Smith (CAN - art 1+5)
(décès par homicide / death by homicide)
Judgement / Verdict

Ashley Smith est le nom de la personne dont nous suivons la situation.

(CAN - art 1+5) indique le lieu de la violation potentielle ou avérée ainsi que les articles de la CCT dont il est question.

(décès par homicide / death by homicide) décrit la situation brièvement.

Jugement / Verdict est généralement une source première publiée intégralement.

Un lien internet vers la Convention contre la torture est en bas de la page.

[@AcatCanada sur Twitter!](#)

Après l'introduction de l'ACAT Canada sur internet il y a de cela plusieurs années, nous arrivons officiellement sur Twitter!

Présentement, 91 personnes nous suivent. Cela peut paraître peu à l'échelle du web, mais est significatif par rapport à nos activités.

Surtout, c'est ce que nous y faisons qui est intéressant. C'est pour vous tous! J'ajouterai, si cela peut vous encourager, que tous les principaux intervenants de l'ACAT dans le monde y sont. C'est l'occasion d'assister publiquement à une partie du processus de documentation des situations qui vous parviennent de temps à autres sous forme d'action.

Les gens d'Europe veillent de 3 à 12h00 environ, puis nous de midi à 18 heures, enfin l'Asie de 18 à 3 heures la journée suivante. Souvent nous avons traité les informations avant même que les journaux ne les aient publiées.

[Développements à venir](#)

Nous avons consacré beaucoup d'énergie et de temps à nous assurer que nos processus et la diffusion que nous en faisons correspondent bien à ce que nous faisons et à la réglementation en vigueur.

Cette année, nous prendrons un temps équivalent afin de bien mettre en valeur la vocation œcuménique de l'ACAT

Canada. Nous vous tiendrons informés mais il est évident que visiter le site régulièrement sera l'occasion d'être à jour sur cette question.

[Assemblée générale](#)

L'Assemblée générale se tiendra le 29 mars 2013 au 2715

Réception de rapports et élections pour 3 nouveaux administrateurs se tiendront.

Nous aurons également l'occasion de vous informer et de vous faire part de la correspondance et des représentations que nous effectuons auprès de l'Agence du Revenu du Canada (ARC) dans le prolongement de la vérification qui s'était déroulée du 21 au 23 mai 2013. Beaucoup des changements dont vous avez été témoins font partie de ce cheminement. Quatre observations nous ont été présentées. L'ARC nous a confirmé que nous avons répondu à toutes leurs questions. Nous espérons une suite adéquate dans le cadre de la mission de l'ACAT Canada.

[Formations](#)

Droits humains et Convention contre la torture (mercredi 12 mars 2014, 18h30 à 19h45 à nos bureaux)

Catherine Malécot vous entretiendra de l'interprétation et de la reconnaissance des violations des droits humains à la lumière de la Convention contre la torture.

Droits humains et le suivi des violations sur les réseaux sociaux (jeudi 13 mars 2014, 18h30 à 19h45 à nos bureaux)

François Poulin présentera la méthodologie utilisée dans l'opération des médias sociaux afin de suivre les violations des droits humains et remonter jusqu'à leurs premiers témoins et victimes elles-mêmes.

À Québec, le 13, à 18h30, Monastère des Religieux du Saint-Sacrement, 1330 chemin Ste-Foy dans le Réfectoire des visiteurs (téléphone du vestibule composez le #122)

Catherine Malécot présentera le rapport Le Canada et l'application de la Convention contre la torture sur son territoire, le tout étant partier d'une rencontre des membres actifs et sympathisants de Québec en lien avec le Carême.

[Actions et suivis](#)

[Trois appels: Syrie, Centrafrique et Pakistan](#)

Au cours de ce premier trimestre 2014, le CCI a eu l'occasion de vous proposer une action à l'occasion de la Semaine pour l'unité des chrétiens. Cette action reste valable jusqu'à la fin du mois de mars.

Les nouvelles de ces pays ne se sont pas devenues positives, loin de là. Les personnes qui résistent à la violence, répondent aux besoins des plus faibles, appartiennent à des minorités en danger ont besoin de savoir que nous connaissons leur situation, leurs luttes et que nous les portons dans nos prières.

L'objectif dans cette action est de témoigner notre soutien auprès de responsables religieux. Les courriers seront toujours rassemblés par le secrétariat pour assurer la réception de vos messages par ces personnes compte tenu des conditions dans ces pays. Les consignes demeurent les mêmes qu'en janvier, prolongées jusqu'à la fin avril. L'appel à l'action est disponible sur notre site: voir le Bulletin volume 5 numéro 1 de janvier 2014 (déjà dans vos courriels). La version imprimée suivra par courrier séparé.

[Enfants de Syrie.](#)

24 février : L'UNICEF, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Mercy Corps, Save the

Children et World Vision ont lancé appel au grand public, lui demandant d'exprimer son indignation face à l'impact catastrophique du conflit syrien sur les enfants et aux conséquences alarmantes à long terme qu'aurait la perte d'une génération entière, alors que le conflit est en passe d'atteindre sa quatrième année. Cliquez [HCR](#).

Haïti

Le Réseau Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture en Haïti a alerté l'ACAT Canada sur l'assassinat le 8 février de Daniel Dorsinvil et de son épouse Girdy Larêche dans des conditions encore obscures. Daniel Dorsinvil était le coordonnateur général de la Plateforme des organisations haïtiennes des droits humains (Pohdh) et un des fondateurs du Groupe d'Alternatives et de Justice. De nombreuses organisations s'inquiètent de la sécurité des défenseurs des droits humains dans ce pays. Le Président de l'ACAT Canada prépare un message de soutien et assure que l'ACAT Canada suivra de près les suites de cet assassinat. Une enquête approfondie et impartiale doit être menée par les autorités judiciaires de ce pays. Tout climat d'impunité est une porte ouverte pour les violations des droits humains les plus graves, un blanc seing donné aux auteurs de ces violations. Haïti est observateur à ratifier la convention contre la torture.

Sources : [MINUSTAH, Rapport expert Haïti du 4 avril 2011](#), [ONU : Session/A-HRC-17-42 fr.pdf](#) et [Rapport-annuel-combine de la Protection du Citoyen-2009-2012--Haïti](#)

Colombie

Une bonne nouvelle pour Fernando MORENO MANTILLA qui depuis plus d'un mois était placé en cellule d'isolement pour échapper à des codétenus probablement liés à des structures paramilitaires qui l'avait frappé violemment à la tête sans que les gardiens n'interviennent. Il a pu finalement réintégrer la prison d'origine dans laquelle sa sécurité était assurée.

Alertée sur cette situation, l'ACAT Canada se réjouit avec toutes les organisations de défense des droits humains d'annoncer cette nouvelle plutôt que d'inviter ses membres et sympathisants à agir à leur tour afin d'éviter que cette situation persiste. Sa famille a adressé un message de remerciement pour les actions menées.

L'isolement prolongé et illimité, ce qui était la situation de ce détenu, est considéré par les organes de supervision de la Convention contre la torture comme pouvant constituer un traitement cruel, inhumain et dégradant en raison même des effets produit chez la personne concernée. Les effets de l'isolement sont particulièrement graves au plan psychologique. Sur des années, comme cela peut arriver dans certains pays, on parlera plutôt de torture selon les mots même du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, Juan E. Méndez, se prononçant sur le cas Albert Woodfox, en isolement depuis 1972 aux États-Unis.

Les conditions de détention des plus de 105 000 prisonniers en Colombie sont décrites comme terribles : violences, conditions d'hygiène déplorables, propagation de maladies dues à la surpopulation carcérale. Des actes de tortures et mauvais traitements sont régulièrement infligés aux détenus par des fonctionnaires de l'Institut national pénitentiaire et carcéral (INPEC) par les directeurs de prisons ou par des membres de l'armée.

Sources : [ONU \(CAT\) Observations finales 2010](#), [FIDH – Colombie Dossier 13774](#) et [ACAT France -Colombie-rapport-2010](#)

Corée du Nord (RPDC)

La situation dans ce pays est telle que les Nations Unies ne peuvent que déclarer: « *La gravité, l'échelle et la nature de ces violations mettent en évidence un État qui n'a aucun parallèle dans le monde contemporain.* »

Pas une rubrique des violations possibles n'est vide: exterminations, meurtres, esclavage, tortures, emprisonnements, viols, avortements forcés et autres formes de violences sexuelles, persécutions pour des motifs d'ordre politique, religieux, racial ou sexiste, le transfert forcé de populations, les disparitions forcées de personnes et des actes inhumains causant intentionnellement une famine prolongée....

Le rapport estime que le nombre de prisonniers politiques se situerait entre 80.000 et 120.000 personnes détenues dans quatre grands camps où la famine est utilisée de manière délibérée pour les contrôler et les punir.

Dans un rapport de 400 pages, La Commission d'enquête des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en RPDC commentent les « *atrocités innommables* » commises dans ce pays. Pièces justificatives et des témoignages directs de victimes et de témoins (240 entretiens confidentiels et de 80 témoignages) y sont accumulés.

La Commission « *exhorte tous les États à respecter le principe de non refoulement, qui consiste à ne pas renvoyer de force des réfugiés vers leur pays d'origine.* » Cet appel concerne surtout la Chine. Elle appelle aussi le Conseil de sécurité des Nations Unies « *à adopter des sanctions ciblées contre les personnes qui semblent porter la responsabilité la plus lourde pour ces crimes contre l'humanité.* »

Source : [Rapport de l'ONU sur la Corée du Nord](#)